

La politique juridique extérieure des États-Unis à l'égard de la Cour pénale internationale

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : La politique juridique extérieure des États-Unis à l'égard de la Cour pénale internationale / Julian Fernandez ; directeur de thèse : Emmanuel Decaux

A pour autre édition sur le même support : La politique juridique extérieure des États-Unis à l'égard de la Cour pénale internationale Julian Fernandez Paris Pedone DL 2010, cop. 2010 1 vol. (649 p.) 978-2-233-00584-7

Est reproduit comme : La politique juridique extérieure des Etats-Unis à l'égard de la Cour pénale internationale Julian Fernandez Villeneuve d'Asq Atelier national de reproduction des thèses, Université de Lille 3 2009 2 microfiches Lille-thèses

Auteur(s) : Fernandez, Julian (1978-....) juriste

Autre(s) auteur(s) : Decaux, Emmanuel (1947-....)
Université Panthéon-Assas Paris 1970-2021

Production : 2009

Description matérielle : 1 vol. (740 f.) ; 30 cm

Titre traduit ajouté par le catalogueur : America's legal strategy toward the international criminal court
eng

Classification décimale Dewey : 345.023 5

Note sur les bibliographies et les index : Bibliogr. f. 685-731

Note de thèses et écrits académiques : Thèse de Doctorat Droit public Paris 2 2009

Résumé ou extrait : Le Statut de Rome de la Cour pénale internationale entend instaurer une sorte de dissuasion judiciaire « égalitaire ». En raison des caractéristiques principales de ce nouveau régime, du contexte international ou de l'histoire singulière de la puissance américaine, les États-Unis vont s'opposer et tenter de neutraliser la première juridiction pénale internationale permanente. Washington considère que les gains relatifs que ce régime lui propose ne sont pas acceptables. Au surplus, l'« exceptionnalisme » américain serait difficilement conciliable avec les prétentions d'une telle juridiction.

Sous l'empire de l'Administration Bush, la politique juridique extérieure des États-Unis s'est cristallisée autour d'une logique de précaution contre la Cour. Les contre-mesures décidées par la puissance américaine se sont fondées sur des éléments classiques de la domination des États-Unis dans les relations internationales. Si la politique américaine a pu paraître excessive, en particulier entre 2002 et 2005, il n'en demeure pas moins que le refus de la CPI est perçu de manière bipartisane comme relevant de l'intérêt national des États-Unis. Il n'est donc pas raisonnable d'espérer en l'espèce une évolution décisive de la politique américaine.

Sujet - Collectivité : Cour pénale internationale

Sujet - Nom commun : Relations extérieures -- États-Unis -- 1989-....

Forme, genre ou caractéristiques physiques : Thèses et écrits académiques